

**REUNION DE GROUPE DE TRAVAIL**  
**Environnement et développement durable**  
**GT5d**  
**Relevé de conclusions**

**GT 5d (Tarn et Garonne et Haute Garonne)**  
**23 Juin 2009 – Montauban**

Date : 23/06/2009

Référence document : GPSO-09-ISA-2-CRT-0760-1

Synthèse des échanges	Avis du groupe de travail GT5d
<p>Présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du dispositif de concertation et d'études,</li> <li>- De l'approche RFF pour les GPSO</li> <li>- Des études en cours (desserte des agglomérations, de la mixité SR-GV et de la mixité fret)</li> </ul>	<p>Pas de remarques sur la présentation. Le GT demande à recevoir les documents de travail avant les réunions.</p>
<p>Présentation du programme de travail du groupe, de la définition des critères d'analyse et des niveaux de sensibilité.</p>	<p>Les participants au groupe de travail émettent les remarques principales suivantes :</p> <p><u>Thème « milieu physique » :</u></p> <p><u>Sous-Thème « Captage AEP »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La DDASS 31 précise que les enjeux peuvent être « très forts » dans les périmètres éloignés des captages AEP : la classification des enjeux ne peut être formulée de manière systématique mais doit être faite sur la base des arrêtés préfectoraux précisant les prescriptions de ces périmètres. RFF précise que la grille d'analyse est une aide et que les enjeux doivent être pris en compte au cas par cas,</li> <li>- La DDASS 31 précise que le grenelle de l'environnement a mis en évidence les nappes de captage potentielles. Elle suggère de prendre en compte ces nappes potentielles. L'information peut être transmise par les MISE. : voir si cette information peut être exploitable en étape 1 ou plutôt en étape 2, complémentairement aux études spécifiques à lancer.</li> <li>- La DDASS 31 conseille de prendre en compte l'enjeu de continuité des nappes comme un enjeu fort. Toutefois, cet</li> </ul>

élément est difficile à intégrer au stade de l'étape 1. De plus, la pollution générée par une LGV n'est pas comparable à celle d'une autoroute (pas d'hydrocarbures ni de caoutchouc). Les sensibilités sont nettement moins fortes.

- La DDASS informe de l'existence d'une pré-liste de captages prioritaires ( en cours de validation par le MEDAD)

Sous-thème « risques naturels » : à créer

- La DREAL suggère de tenir compte, en complément des PPRi, des risques identifiés dans les PPRT

Thème « environnement naturel et biologique »

- La DREAL et la FNE mettent en évidence l'existence de secteurs particuliers pour lesquels un choix de fuseau de 1000 m, qui ne prendrait pas en compte les résultats des études spécifiques de terrain, serait hasardeux. (exemple : zone NATURA 2000 près de la Garonne au niveau de Castelsarrasin en travers de l'ensemble du fuseau). Une analyse plus fine de la valeur par secteur de la zone Natura est à prévoir.
- RFF précise que le « fuseau de 1000m » est un principe et qu'il sera possible, localement, lorsque des enjeux particuliers le justifieront, de conserver un fuseau plus large, afin de pouvoir affiner les études avant de réduire le périmètre
- La DREAL suggère de prendre en compte un sous-thème « milieu humide ». La classification peut en être faite selon les critères de l'ONEMA,
- La FNE demande de tenir compte des liens entre 2 zones de biodiversité.
- DDEA : Trame verte : une seule définie à ce jour, près de la gare de Montauban. Ailleurs, rien de défini. Donc support difficile à utiliser à ce jour.

Thème « environnement humain »

- La FNE suggère de prendre en compte un sous-thème « population sensible ou vulnérable » qui permettra de mettre en évidence les enjeux de santé liés :
  - Aux établissements médicaux sociaux
  - Aux établissements scolaires
  - Aux établissements pénitentiaires

Thème « environnement paysager »

- Les participants s'étonnent que les palombières soient classées en enjeu « forts » alors que la pisciculture soit classée en enjeu « Moyen »
- La DREAL suggère de prendre en compte une étude paysagère réalisée dans le cadre du « Plan Garonne »

Thème « patrimoine culturel et archéologique »

- La DRAC suggère de prendre en compte un sous-thème « archéologie ». Il est toutefois difficile de classer selon un niveau de valeur.
- Se rapprocher de leur service rapidement sur la base d'un

	<p>périmètre d'études.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une demande officielle doit être faite par RFF auprès de la DRAC pour lancer la procédure d'analyse.</li></ul> <p><u>Thème « activités »</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La DREAL et la DDEA 82 proposent d'établir une hiérarchie au sein des AOC.</li><li>- L'INAO propose de distinguer :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ les AOC plantés : enjeu « Très fort »</li><li>▪ les AOC non plantés : enjeu « moyen »</li></ul></li></ul> <p>Le groupe de travail propose les modifications suivantes afin d'améliorer la cohérence de prise en compte des thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ne pas classer le thème « zones irriguées » en « très fort »</li><li>- classer le thème « arboriculture » en « très fort »</li><li>- classer le thème « parcelles céréalières semences » en « moyen », voire « faible ».</li><li>- classer le thème « forêts non gérée » en « faible »</li></ul>
Poursuite de la démarche	<p>RFF propose de prolonger le travail du groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- en recevant les remarques des participants sur la grille d'analyse sous 15 jours (pour les remarques majeures) puis jusque fin Juillet pour les remarques complémentaires.</li><li>- en envisageant la possibilité d'une réunion supplémentaire du groupe avant la commission consultative de Septembre</li></ul> <p>Tiphaine CHERON se tient à la disposition des participants pour un approfondissement des thèmes.</p>
Rappel	<p>Collecte des données :</p> <p>En l'absence d'indications contraires portées sur les courriers de RFF, les données des territoires qui ont fait l'objet de sollicitations par courrier doivent être envoyées à</p> <p><a href="mailto:maud.gaide@snclavalin.com">maud.gaide@snclavalin.com</a> ou à son attention à l'adresse suivante :</p> <p>Société SNC Lavalin Département Infrastructures Transport Environnement 16 cours Jean-Bastiste Langlet 51100 Reims</p> <p>La transmission sous format SIG, à défaut sous format électronique (Cartographies, Autocad...) est à privilégier pour améliorer la fiabilité et la précision des données.</p> <p>Pour toute précision sur la collecte des données : Maud GAIDE au 03 26 77 61 78</p>